

TEMPS DE TRAVAIL

LE RÉDUIRE !



SOMMAIRE

DOSSIER

7

Temps de travail, remise en cause des 35 heures.

Les luttes

4

Actualités

5 et 13

Le jour où votre vie professionnelle s'arrête, qui est là pour vous ?



Chez Humanis, nous gérons pour le compte de l'Agirc Arrco la retraite d'un salarié sur 4.

Préparer sa retraite est une question essentielle : quels nouveaux projets engager, comment les financer, comment protéger sa santé et veiller au bien-être de sa famille...

Voilà pourquoi, nous sommes à votre disposition pour des entretiens d'information retraite au cours desquels chaque salarié peut faire le point sur sa situation et ses projets à venir.

Chez Humanis, nous sommes un groupe de protection sociale paritaire et mutualiste, à but non lucratif.

Nous protégeons 10 millions de personnes : salariés, créateurs d'entreprise, travailleurs indépendants, retraités...

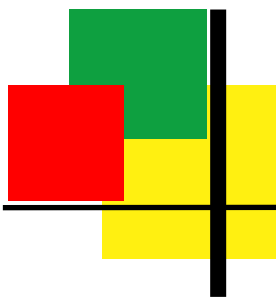
humanis.com



Humanis

Protéger c'est s'engager

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | DÉPENDANCE | ÉPARGNE



Jeudi 16 octobre 2014 : avec la CGT, prenez votre destin en main !

La voix des salariés, la voix de ceux qui font le travail, c'est ce qui fait défaut en ce moment. Les voix « d'experts » de salon, qui ne connaissent l'entreprise qu'au travers des livres, se joignent à celles des employeurs, de concert avec le gouvernement de Valls, pour nous expliquer que nous vivons au-dessus de nos moyens ! Trop de dépenses sociales disent-ils ; trop de salaires, les concepts les plus divers s'expriment dans une frénésie libérale pour détruire ce qui nuit à leur appétit vorace de profits : le droit du travail, donc nos conditions de vie, est ainsi discuté, décidé au sein d'une caste de privilégiés sans que les salariés ne puissent dire leur mot.

La voix de la CGT n'est pas assez forte pour être entendue : ***les salariés doivent s'y mettre, et en urgence !***

« Le pacte de responsabilité » du gouvernement Valls, est un suicide économique ! Le Ministre Sapin peut verser des larmes de crocodile en comédien qu'il est, c'est leurs choix politiques qui nous plongent dans la récession économique, le chômage, l'exclusion, et donc, par ricochet, handicapent la consommation, la croissance dont le pays a besoin.

Le pacte de responsabilité, c'est une facture de 30 Milliards d'euros pour l'Etat, que les salariés paieront, et 30 Milliards d'euros pour les employeurs qui encaissent en refusant de créer le moindre emploi, à l'image de l'accord chimie.

Si tous les compteurs sociaux et économiques sont dans le rouge, ceux des dividendes explosent : 31 Milliards d'euros pris dans les caisses des entreprises du CAC 40 au 2^{ème} semestre 2014, + 35 % en 2013 !! Et autant d'argent qui ne servira pas à l'investissement.

EXIGER, IMPOSER UNE AUTRE UTILISATION DES RICHESSES DU TRAVAIL, C'EST MAINTENANT !

Les 280 milliards d'euros d'aides publiques donnés aux entreprises représentent l'équivalent de 6 500 000 emplois à 1900 €/mois (soit 2850 € socialisés) : le chômage n'est pas une fatalité, c'est un choix.

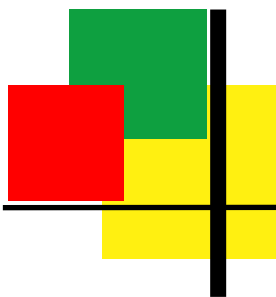
Augmenter les salaires, revaloriser les classifications ; investir pour pérenniser, développer l'emploi et les industries : c'est le cœur du progrès tant social qu'économique qui relance la croissance tout en renforçant les moyens financiers de notre Sécurité sociale.

LE 16 OCTOBRE, UNE ACTION NATIONALE AVEC GRÈVES, MANIFESTATIONS POUR DONNER DE LA VOIX, DE LA FORCE A NOS REVENDICATIONS DECIDÉES PAR LA CGT.

LE 16 OCTOBRE 2014, AGISSONS ENSEMBLE.

n° 510

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
Email : fnic@cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0118 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Bimestriel—1,06 €
Imprimé par Rivet Presse/Edition
Issn = 0763-7497



SRD Dunkerque : LA LUTTE S'ORGANISE.



L'annonce de la direction, évoquant l'arrêt de la commercialisation et par conséquent de la production des huiles de base et des spécialités à SRD résonne encore comme une onde de choc. Dès cette annonce, le syndicat prend les choses en main : **affiches, tracts et appel de l'ensemble des salariés à préparer la lutte.**

Pour mémoire, la raffinerie de SRD n'a plus de distillation atmosphérique depuis 1982, c'est-à-dire qu'elle ne

produit pas de carburant. Elle dispose d'une distillation sous vide, qui permet la production de 290.000 T de bitumes, 200.000 T de fuel lourd et 250.000 T d'huiles de base. L'arrêt de la production d'huiles de base signifierait l'arrêt définitif de la distillation sous vide, ainsi que des unités satellites de traitement des huiles, autrement dit la transformation de la raffinerie en usine de fabrication de bitumes. **L'impact se mesurerait en plusieurs centaines d'emplois organiques et sous-traitants supprimés, dans un bassin déjà durement touché, notamment par l'arrêt depuis 2008 de la raffinerie TOTAL des Flandres.**

Le syndicat a, dès l'annonce de la direction, appelé à une grève de 24 H suivie par 98 % des salariés du site. La direction est d'ores et déjà prévenue que tout projet sur SRD ne pourra se faire ni « contre », ni « sans » les salariés déterminés à ne pas laisser l'actionnaire COLAS fermer ce bijou industriel et priver d'emploi des centaines de familles sur le dunkerquois.

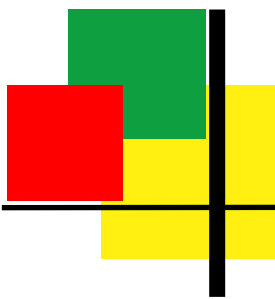
Les pétroplus, TOUJOURS EN LUTTE !

Patrons, gouvernement, médias : tout le monde avait enterré le syndicat Petroplus Petit Couronne (76) qui, décidément, aura tout donné dans cette lutte pour la raffinerie de Seine-Maritime. Le 10 septembre, ils étaient en délégation devant le tribunal de Rouen à l'occasion d'une procédure contre la liquidatrice qui a refusé d'examiner un projet de reprise de l'entreprise Terrae. Une nouvelle preuve du blocage politique visant à empêcher, par tous les moyens, le redémarrage de la raffinerie.

Pour mémoire, seules 8 raffineries sont en activité en France, si bien que notre pays importe aujourd'hui l'essentiel des produits finis pétroliers que nous consommons. Et sauf à faire la politique de l'autruche, reconnaissons que ces produits importés sont fabriqués dans des conditions sociales et environnementales qui sont bien loin des normes européennes !



La reconquête industrielle est devenue une urgence incontournable.



Prix des carburants

Le gouvernement veut surtaxer le gazole dans un contexte de spéculation boursière sur le prix du pétrole.

Au 1^{er} janvier prochain est déjà prévue une hausse des taxes sur les carburants au titre de la « **taxe carbone** » votée fin 2013, d'un montant de 2 centimes par litre de gazole, et 1,8 centimes par litre d'essence. Ceci n'est qu'une première étape, cette taxe carbone doit monter en puissance jusqu'en 2016 pour rapporter 4 milliards d'euros en tout. Il faut bien financer le manque à gagner, dans les caisses de l'Etat, des cadeaux faits aux entreprises, du CICE en passant par le pacte de responsabilité...

Dernière nouvelle : à cela devrait s'ajouter, même s'il n'y a rien encore d'officiel, une hausse supplémentaire de 2 centimes, spécifique au gazole pour compenser des recettes inférieures aux prévisions au titre de l'**écotaxe**.

Rappelons que les carburants conservent la palme des produits les plus taxés de l'Hexagone, comme le montre le graphique ci-dessous.

Rappelons que, pour la FNIC, la taxation la plus juste pour les citoyens reste l'impôt sur le revenu, et non la TVA, ni la taxe sur les carburants.

Cette hausse de la taxation se déroule dans un contexte de **prix du pétrole brut** déjà très élevé, maintenu aux alentours de 100 \$ le baril par une **spéculation frénétique**. Pour mémoire, entre le moment où un *tanker* de brut quitte l'Arabie saoudite (par exemple), et le moment où il arrive à Rotterdam, sa cargaison change de mains **plusieurs dizaines de fois**, du fait des ventes et reventes opérées par les *traders* dans les salles de marché. Ce mécanisme fait s'élever le prix du pétrole, de quelques dollars le baril, qui est son coût d'extraction et d'acheminement, jusqu'aux 100 dollars du cours officiel, un chiffre qui ne correspond pas à la demande réelle, mais constitue **une bulle spéculative** constamment renouvelée.

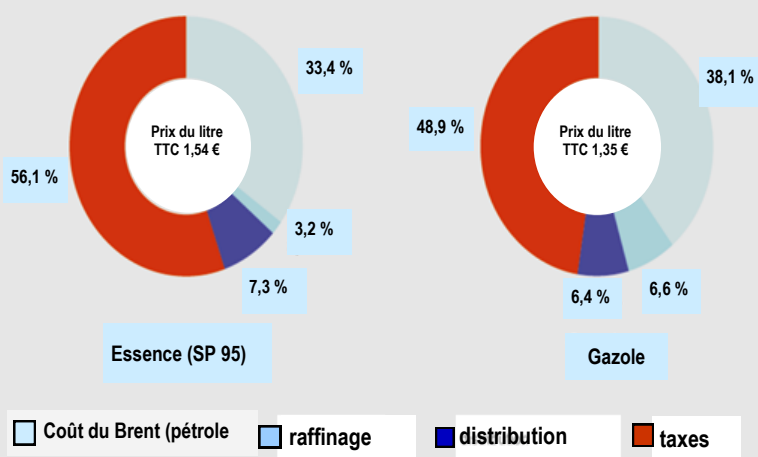
Les majors du pétrole, et les banques qui leur sont associées, jouent un rôle prépondérant dans cette spéculation qui leur rapporte, bon an mal an, des bénéfices fabuleux, se chiffrant en dizaines de milliards de dollars chaque année, par exemple 8,4 milliards d'euros pour Total en 2013. Pour imaginer ce chiffre astronomique, imaginez **un distributeur de billets, délivrant chaque seconde, 13 billets de 20 euros, 24 heures sur 24, 365 jours de suite**, et vous obtiendrez le bénéfice de la seule société Total pour 2013.

Ces grandes sociétés pétrolières ont décrété, contre les chiffres irréfutables, et non pas parce qu'elles sont en difficulté, mais pour engranger encore plus de profits, qu'il y aurait soi-disant des surcapacités de raffinage en France, ce qui est tout simplement **un mensonge**. Car en France, les importations de produits raffinés à l'étranger représentent plus de la moitié de la consommation intérieure. Nous sommes donc, et de très loin, en sous-capacité de raffinage par rapport à notre consommation.

Mais c'est sur cette **fable** que continuent de se baser les sociétés pétrolières, aidés par des médias très obéissants, pour justifier l'injustifiable : le démantèlement de l'outil de raffinage national.

Pour conclure, patrons pétroliers et gouvernement sont main dans la main pour continuer de traire les vaches à lait que nous sommes pour garantir les profits. Il est plus qu'urgent de mettre en place ce que propose la FNIC : un **bouclier social anti-dumping**, qui frapperait les importations de produits pétroliers, destinées à augmenter encore les profits du secteur pétrolier.

Structuration des prix à la pompe en 2013



En réalité, quand un travailleur va faire le plein à la pompe, il va payer ses impôts. Un impôt d'autant plus injuste qu'il frappe de la même façon un Smicard ou un patron du CAC 40. Selon le journal *Les Echos*, les **entreprises auraient déjà obtenu d'être exemptées** de cette probable hausse de la fiscalité du gazole, comme elles le sont déjà sur la taxe carbone. Autrement dit, seuls les salariés-consommateurs que nous sommes paieront, alors que nous utilisons notre voiture le plus souvent par obligation, pour nous rendre à notre travail.

16^{ème} Congrès de la FUP (Brésil) .



Dans la continuité de notre adhésion à la FSM, la FNIC-CGT a répondu favorablement à l'invitation de la CTB (Centrale des Travailleuses et Travailleurs du Brésil) pour participer au 16^{ème} Congrès de la Fédération Unique du Pétrole (FUP) à Natal au Brésil du 14 au 17 aout 2014.

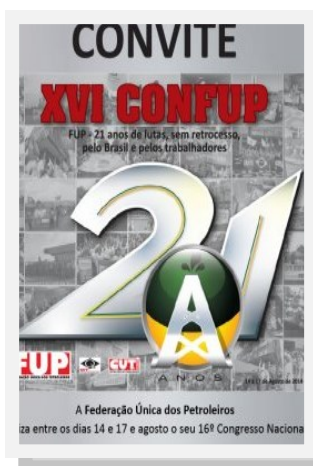
La FUP a été créée en 1993, affiliée à la CUT. Elle est composée de 2 confédérations depuis 2007, avec la création de la CTB, issue de la scission avec la CUT.

La CUT est affiliée à CSI et Industrial Global Union. Branche professionnelle regroupant la chimie, la métallurgie, le textile, verre céramique, énergie. La CUT créée en 1983, représente environ 35 % des travailleurs syndiqués au Brésil, soit 25 millions de salariés.

La CTB est affiliée à la FSM et l'UIS Energie (Unions Internationales Syndicales d'Énergie, des produits chimiques, du pétrole). La CTB représente environ 10 % des travailleurs syndiqués au Brésil, soit 7 millions de salariés.

Le 16^{ème} congrès était un congrès de renouvellement de la direction de la Fédération Unique du Pétrole (FUP). Ce congrès s'est déroulé dans un rapport tendu entre CUT et CTB, la CUT voulant réduire la représentativité de la CTB au sein du comité exécutif de la FUP. Finalement, 2 camarades de la CTB ont été élus à l'unanimité au Comité Exécutif.

En ouverture du congrès, les 300 congressistes ont unanimement condamné l'agression sioniste israélienne contre le peuple Palestinien.



L'intervention de la FNIC-CGT a eu lieu en clôture du congrès, avant la publication des résultats des votes.

Au cours de ce congrès, nous avons eu des échanges avec :

✈ **Les affiliés de l'UIS Energie** présents, sur la nécessité de croiser les informations, entre affiliés UIS, et d'améliorer la communication entre affiliés pour éviter la dispersion des délégations internationales.

✈ **Rencontre avec le Camarade Nevari (COSATU-AFSUD)** : Echange sur la possibilité d'une rencontre entre nos 2 syndicats.

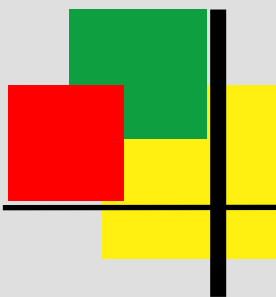
✈ **Rencontre avec les camarades d'Equateur** : Nous gardons contact par mail, à suivre.

✈ **Rencontre avec les camarades de la CTB** : Nous devons continuer à échanger les informations entre nos 2 syndicats, sur les initiatives FSM, les entreprises françaises présentes au Brésil et avoir des contacts avec des syndicats d'Amérique Latine adhérents à la FSM.

✈ **Rencontre avec la DIEESE (Département Inter-syndical de Statistiques et d'Etudes Sociaux Economiques)** : Nous avons fait le point sur l'industrie du pétrole au Brésil, principalement Petrobras.



La délégation internationale invitée par la CTB était composée de représentants d'Afrique du Sud, d'Equateur, de Zambie, de Palestine, de France. Des représentants d'Industrial Global Union de l'Uruguay et la Norvège étaient également présents, invités par la CUT.



Temps de travail : LE RÉDUIRE

Le temps de travail, de 1848 à aujourd'hui : doit-on accepter l'inacceptable en faisant un retour en arrière qui signerait un recul social sans précédent ?

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : UNE TENDANCE HISTORIQUE.

Les oppositions entre les patrons et les syndicats (et plus particulièrement la CGT) sur la durée du travail ont été rudes depuis 166 ans avec le développement du capitalisme.

A la révolution de 1848, les républicains votent l'éphémère « loi des 10 heures », fixant la journée de travail à 10 h pour Paris et à 11 h pour la province. Cette loi est abrogée six mois plus tard par les conservateurs, qui la remplacent par la loi « des 12 heures ».

Le 1^{er} mai 1889 à Chicago, des grévistes sont tués en défendant la journée de 8 h. La commémoration de cet événement, oublié des américains eux-mêmes, donnera naissance à la fête internationale du travail du 1^{er} mai.

En France, la journée de 11 h est instaurée en 1900, à raison de 6 jours par semaine avec des conditions de travail effroyables. Les abus patronaux sur les salariés sont constants, les salaires misérables et l'espérance de vie d'un ouvrier ne dépasse pas 40 ans.

En 1904, la toute jeune CGT au cours de son congrès intègre la revendication de la journée de 8 h. il faudra attendre le 17 avril 1919 pour que la journée de 8 h soit votée à l'Assemblée nationale, la semaine de travail passe donc à 48 h.

Les accords de Matignon de 1936 prévoient la réduction du temps de travail à 40 h, deux jours de repos par semaine. Les ouvriers parlent de « **la semaine des deux dimanche** ». A ces mesures s'ajoutent 2 semaines de congés payés, la mise en place des conventions collectives, de substantielles augmentations de salaires.



Le patronat fera payer très cher ces accords de Matignon au monde ouvrier, jusqu'en 1945 et au-delà.

Il faudra attendre 1982 pour voir apparaître une nouvelle réduction du temps de travail à 39 h. Enfin, dernière mesure en faveur des salariés : **la loi des 35 h en 1998**.

Depuis 2000, le patronat mène **une offensive sans précédent** pour augmenter le temps de travail, contre le sens de l'histoire.

2003 : Le quota d'heures supplémentaires passe de 130 à 180 h.

2005 : création du compte épargne temps.

2007 : loi TEPA en droite ligne du slogan populiste « travailler plus pour gagner plus ». L'incidence de la loi ne se fit pas attendre car dès le 2^{ème} semestre 2008, on a vu la montée en flèche du chômage.

2008 : loi de démocratie sociale impactant le temps du travail.

individualiser les contrats de travail au détriment des accords collectifs et ne plus revendiquer : c'est l'aliénation des individus.

De tout temps, les capitalistes se sont farouchement opposés à la réduction du temps de travail. A chaque période de notre histoire, le discours maintes fois rabâché revient : « loi de paresse », « de trahison nationale » qui est la cause de tous les maux de notre économie.

Cette bataille idéologique poursuit deux objectifs :

- ↳ Gagner toujours plus en productivité pour abaisser le prétendu « coût » du travail (le travail n'est pas un coût, c'est lui seul qui crée les richesses) ;
- ↳ Asservir les salariés au travail pour qu'ils n'aient plus les moyens de se consacrer à leur épanouissement dans le temps libéré. (loisirs, culture...).

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EST-ELLE UN BLOCAGE DE L'ÉCONOMIE ?

NON !

En 150 ans, le temps de travail a été divisé par 2. On produit en une heure, 20 fois plus qu'en 1870, en travaillant 2 fois moins, la productivité n'a jamais été aussi forte ces 30 dernières années !

La France n'a pas moins travaillé que ses voisins européens, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, tous les pays vont dans le sens de l'histoire.

Plus de 3,4 millions de chômeurs de catégorie A sont en réalité l'arbre qui cache la forêt des 6 millions de chômeurs en France, toutes catégories confondues. De même, le recours aux heures supplémentaires est un non-sens puisqu'il prive des milliers de jeunes, de demandeurs d'emploi, de l'accès à un travail.

Enfin, les résultats financiers des entreprises n'ont jamais atteint de tels records.

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EST-ELLE EFFICACE POUR L'ÉCONOMIE ET LE SOCIAL ?

OUI !

En 1850, les conditions de travail et de vie des ouvriers sont déplorables, le travail à l'usine s'apparente au bagne. Cette volonté d'écrasement de la classe dirigeante amène les ouvriers au regroupement afin de s'organiser en syndicats.

Aujourd'hui, comme hier, patronat et gouvernement entendent opposer :

- ↳ Temps de travail et emploi (« si vous ne travaillez pas assez, je vous délocalise ») ;
- ↳ Temps de travail et salaires (pour gagner plus, il faudrait travailler plus) ;
- ↳ Temps de travail et retraite (travailler plus longtemps sauvera les retraites).

Ceci pour valider l'idée dominante de flexibilité. Or, réduire le temps de travail doit être synonyme de créations d'emplois, de revalorisation des salaires, et de transformation de l'organisation de la vie au travail et hors du travail.

La question de la durée du travail est transformatrice de la société, tant il est vrai que les conquêtes sociales sur ce point ont structuré le fonctionnement et les modes de vie de notre société.

Chacune de ces conquêtes, marquant une victoire sur l'exploitation du travail, a été obtenue face à un patronat pour qui ces revendications devaient forcément se traduire par la mort assurée de l'entreprise et la ruine de l'économie. **Or, il n'en a rien été !**

En fait, le patronat combat la réduction du temps de travail qui revient, selon lui, à salaire égal, à produire moins de richesses. Ceci augmente donc proportionnellement la part des salaires dans la richesse produite, et diminue d'autant la part des profits !

Chaque conquête sociale se traduit par **un gain en termes d'efficacité sociale**, liée à la reconnaissance et au respect des hommes et des femmes, c'est-à-dire à l'amélioration des conditions de travail et de vie.

Cela montre les contre-vérités du raisonnement libéral fondé sur la productivité.

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL, ÇA CRÉE DE L'EMPLOI : LA PREUVE !

Quelques pistes de réflexion :

- Combien d'emplois peut-on créer avec les profits réalisés ?
- Diminuer le temps de travail, c'est une plus grande maîtrise de son temps de travail et de l'utilisation de ses droits.
- Diminuer le temps de travail doit se traduire par des embauches.
- C'est bénéficier de la retraite, ou d'un départ anticipé, pour celles et ceux qui ont été soumis à des travaux pénibles.
- C'est obtenir des garanties pour s'opposer à l'intensification du travail et imposer le respect de la sécurité et de la santé des salariés.

Mais il ne suffira pas de réduire le temps de travail, si la question des salaires n'est pas réglée.

Concilier le besoin de réduire le temps de travail pour tous avec l'exigence de développer le niveau des activités de loisirs, de culture...

↳ Comment peut-on vivre décemment, prévoir et assurer l'avenir de ses siens avec le SMIC ou des salaires avoisinants ?

↳ Comment pourrait-on voir son pouvoir d'achat régresser, alors qu'il faut travailler plus intensément, être plus qualifié, plus performant, avec des conditions de vie et de travail dégradées ?

C'est pourquoi, il est nécessaire en même temps de diminuer le temps de travail et d'augmenter les salaires.

Chaque salarié assume sa vie en fonction du niveau de revenu qu'il perçoit. Aujourd'hui les salariés s'imposent des privations.

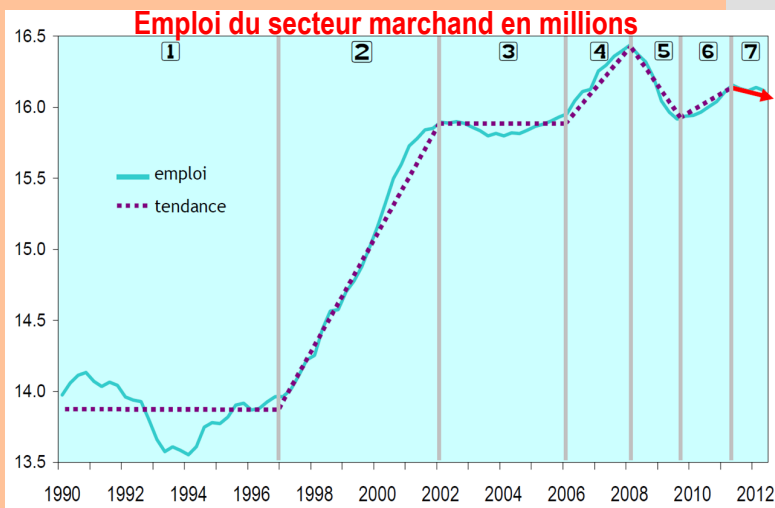
Dans un pays développé, où les richesses produites augmentent (mais accaparées par une minorité), les salariés actifs, retraités ou privés d'emploi ne devraient-ils pas avoir les garanties de ressources suffisantes, assurant un niveau de vie décent pour bénéficier pleinement du temps libre ?

La FNIC exige que le salaire minimum pour vivre soit porté à **1900 € brut**.



Les chiffres ci-dessous parlent d'eux même et valent beaucoup mieux que tous les discours.

La réduction du temps de travail créatrice d'emplois.



Ce que montre cette courbe :

1990-1997 : stagnation de l'emploi. Entre ces deux dates, les mauvaises années de conjoncture effacent les créations d'emplois. **Zéro emploi créé.**

1997-2002 : passage aux 35 heures. L'emploi marchand franchit une marche d'escalier. **Deux millions d'emplois créés**, record absolu du XX^{ème} siècle sur une période si courte.

2002-2006 : « récupération des 35 heures ». Les employeurs engrangent les gains de productivité : **zéro emploi créé.** Mais les emplois créés lors du passage aux 35 heures résistent.

2006-2008 : redémarrage. Les mesures prises lors de la phase précédente pour « récupérer » les 35 heures ne peuvent être prolongées. L'emploi repart. **500 000 emplois créés.** Pas pour longtemps.

2008-2009 : récession. Elle annule à peu de choses près les créations d'emplois de la phase précédente : **500 000 emplois détruits.**

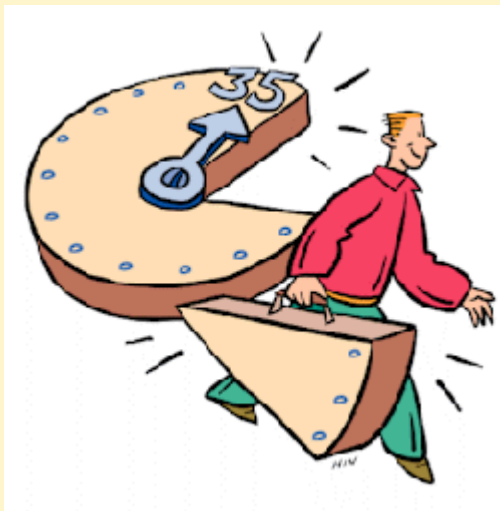
2010-2011 : mini-reprise. L'emploi repart à la hausse : **250 000 emplois créés.** Pas pour longtemps.

2012 : récession (bis). Et l'emploi repart à la baisse du fait de la conjoncture. Nous sommes toujours dans cette période.

Conclusion : sur les deux dernières décennies, l'intégralité des emplois créés dans le secteur marchand l'ont été par réduction du travail.

Voilà, tout ce qu'il faut savoir sur les « on dit » et la fausse propagande patronale faisant passer les salariés pour des fainéants.

A l'heure actuelle, tout est prétexte à remettre en cause les accords 35 heures qui pourtant ont été dévoyés par les patrons dès leur mise en place. La conception patronale du temps de travail n'est basée que sur la flexibilité et l'optimisation du temps de travail.



A cela, il faut souligner la politique antisociale, désastreuse, menée par ce gouvernement s'entourant de financiers. Il est bon de rappeler la loi scélérate dite de sécurisation de l'emploi construite par et pour ces patrons qui se gargarisent des résultats obtenus.

Cette loi, qui contribue à la baisse de nos droits par l'augmentation du temps de travail, associée à la sup-



pression de RTT, a pour effet une baisse directe du pouvoir d'achat. C'est bien le but recherché par la classe capitaliste qui est de faire travailler plus et de payer moins. Le programme du MEDEF, avec la demande de suppression de jours fériés aura mathématiquement un effet néfaste pour l'emploi.

Du temps libre en famille et un pouvoir d'achat permettant autre chose que de payer les factures.

Sensibiliser, mobiliser autour de toutes les questions liées au temps de travail et des salaires, débattre, décider des initiatives à prendre, c'est l'ambition que s'est fixée la Fédération avec ses syndicats, parce que c'est nécessaire pour le progrès social et notre économie.

Nos revendications

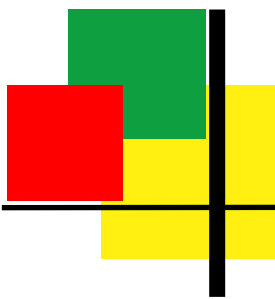
☞ La baisse du temps de travail à **32 HEURES** hebdomadaires pour les salariés à la journée,

☞ La baisse du temps de travail à **28 HEURES** hebdomadaires pour les salariés en 3x8 continus,

☞ La mise en place de la **6^{ÈME} ÉQUIPE**.

associées à la hausse simultanée du salaire mensuel (grille fédérale) est la solution.

Cette revendication à l'avantage de peser sur la reconnaissance de la pénibilité et sur la création d'emplois.



Les salariés d'Air Liquide en lutte pour exiger une autre répartition des richesses.

La direction du groupe Air Liquide organisait le 8 septembre 2014 au siège parisien, une journée européenne à laquelle participaient des députés européens, des représentants de la Commission européenne et du Conseil, pour débattre de l'impact de la politique de l'Union européenne sur les activités professionnelles quotidiennes du groupe.

Une cinquantaine de salariés venant principalement des sites parisiens, ont répondu présents à l'appel de la CGT pour exiger une autre utilisation de la richesse créée par les seuls salariés du fait de la transformation de leur travail. En effet, tous les indicateurs économiques et financiers montrent que les dividendes pris sur les richesses du travail augmentent sans cesse (encore + 30 % au 2^{ème} trimestre 2014), au détriment de l'investissement industriel et social.

Pour les populations, les salariés, cela se traduit par des baisses de revenus, de salaires, d'emplois avec l'augmentation du chômage, l'augmentation des taxes et impôts qui étranglent les budgets familiaux.

Air Liquide poursuit en effet une stratégie de rentabilité à court terme (bénéfices autour de 11 %), faite de plans sociaux successifs, de transferts d'activités tous azimuts, et applique féroce l'ANI de 2013.



Le groupe engage des restructurations à tout va et supprime des centaines d'emplois en Europe dans ses métiers traditionnels comme par exemple les activités de soudage et des gaz de l'air et dans les fonctions supports (services centraux, informatique...). Cette stratégie est au service exclusif du profit et des fonds de pension.

La direction du groupe Air Liquide n'hésite donc plus à afficher publiquement ses alliances politiques, pour mieux cautionner sa démarche euro-libérale au détriment des acquis sociaux, de l'emploi et des conditions de travail.



Ce n'est pas l'actionnaire qu'il faut satisfaire, c'est le salaire, le progrès social, vecteurs de la relance économique.

#MakeThingsBetter
fr.total.com

Pétrole, gaz naturel et énergie solaire – 100 000 femmes et hommes

ENGAGÉS POUR UNE ÉNERGIE MEILLEURE



TOTAL

COMMITTED TO BETTER ENERGY

COMMITTED TO BETTER ENERGY = Engagé pour une énergie meilleure
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Le dimanche **n'est pas un jour** comme les autres.

Selon le Ministère du travail, le travail dominical touche un tiers des salariés, soit 6 millions de personnes, ces chiffres ont augmenté de 10 % en vingt ans.

Les « promoteurs » du travail du dimanche font toujours état du bénéfice pour les clients, de la nécessité pour la compétitivité de l'entreprise et plus souvent, **du volontariat des salariés.**

Aucun d'entre nous ne sera dupe, les seules raisons qui guident ces choix sont des critères de rentabilité **pour encore et toujours plus de profits.** Quant au fameux « volontariat » des salariés, celui-ci s'impose de fait par la politique de bas salaires, temps partiels imposés, le travail du dimanche devenant malheureusement, le seul moyen pour espérer boucler les fins de mois.

Rappel historique : Si les lois de 1874 et de 1882 sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels prévoyaient le repos du dimanche pour eux, ce n'est qu'en 1906 qu'un texte de portée générale fut pris. Le repos hebdomadaire qu'il instituait, trouvait son fondement dans la volonté de protéger la santé des salariés mais aussi de **protéger leur équilibre social et familial.**

Cette loi ne faisait pas de la France un pays d'avant-garde, puisqu'elle fut l'avant dernier pays d'Europe avant l'Italie à introduire ce repos hebdomadaire dans la loi. Nul besoin de rappeler ici que c'est à partir des revendications des salariés et **du rapport de forces**

établi que ces dispositions purent voir le jour. Cette disposition instituée, comptait à l'époque plus de 25.000 dérogations accordées dès 1913, moins d'un

tiers des salariés pouvait réellement en bénéficier. Il fallut attendre l'après première guerre mondiale pour que cela s'impose et rentre dans les mœurs.



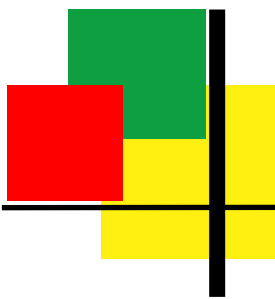
C'est donc un acquis majeur, **fruit des luttes** qui est remis en cause et pas des moindres, ancrons le dans nos esprits, le repos dominical est **indispensable à la protection de l'équilibre social et familial de tous les travailleurs.**

Que ce soit pour le travail du dimanche, de nuit, posté, des jours fériés, nos revendications sont claires :

- ✎ Ces formes de travail atypiques doivent rester l'exception.
- ✎ Elles doivent être justifiées, limitées d'une part aux seules activités indispensables pour assurer la continuité des obligations de service public et d'autre part à celles où s'imposent des impératifs techniques qui ne peuvent pas être surmontés autrement.
- ✎ Elles doivent obéir à des règles très strictes (Code du travail), leur mise en œuvre doit être négociée (accords de branche et d'entreprise) et leur utilité régulièrement vérifiée.



Notre vie familiale, sociale, et notre santé ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel des profits à tout prix, LA VIE N'A PAS DE PRIX !



La complémentaire **santé**

La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi avait prévu la généralisation de la couverture santé pour l'ensemble des salariés du secteur privé : les entreprises non couvertes par un accord de branche doivent donc engager des négociations pour être prêtes, au plus tard, le 1^{er} janvier 2016. Depuis l'annonce de cette généralisation, était attendu un décret qui devait définir le panier minimal de soins à respecter par les entreprises. Ce décret est désormais publié.

➤ ACCORD OU DÉCISION UNILATÉRALE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Les entreprises où a été désigné un délégué syndical, et qui ne disposent pas d'une couverture collective obligatoire prévoyant les remboursements de frais de santé, doivent désormais engager des négociations pour assurer au salarié cette couverture minimale. Celles qui sont d'ores et déjà couvertes par un régime collectif et obligatoire doivent s'assurer que leur niveau de couverture respecte ce panier minimum de soins.

Les entreprises qui ne sont ni couvertes par un accord de branche ni d'entreprise devront en tout état de cause appliquer ce panier minimum à partir du 1^{er} janvier 2016.

➤ CE QUE DOIT PRÉVOIR LE PANIER MINIMUM DE SOINS

Le décret fixe le niveau de prise en charge minimale des dépenses de santé.

Ainsi, ces garanties devront au minimum couvrir :

- ✚ L'intégralité du ticket modérateur à la charge des assurés sur les consultations, actes et prestations remboursables par l'assurance maladie obligatoire ;
- ✚ Le forfait journalier hospitalier ;
- ✚ Les dépenses de frais dentaires à hauteur de 25 % en plus des tarifs de responsabilité ;
- ✚ Les dépenses de frais d'optique, avec un forfait valable tous les deux ans, à hauteur de 100 € minimum pour les corrections simples, 150 € minimum pour une correction mixte simple et complexe et 200 € minimum pour les corrections complexes. Dans ce dernier cas, le remboursement demeure annuel pour les mineurs et en cas d'évolution de la vue.

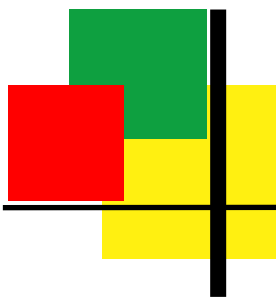
Il est clair que ces minimums de soins sont loin de nos attentes, une nouvelle fois, on va s'engager à des soins à deux vitesses.



Des négociations vont s'engager dans différentes branches, l'argumentation de la CGT doit être un élément déclencheur pour faire respecter le droit aux soins pour tous.

La bataille que nous devons mener, c'est celle de l'emploi, l'augmentation des salaires, et le développement de notre Protection sociale.

Pour aider les syndicats à y voir clair sur le sujet, pour apporter une aide à la négociation sur le sujet, la Fédération organise une journée d'étude à l'inscription obligatoire (Bulletin ci-contre).



Journée d'étude

sur

Complémentaire santé

Jeudi 23 octobre 2014

La loi dite de sécurisation de l'emploi, coup de poignard dans le dos des salariés suite à « L'ANI » du même nom, de janvier 2013, a imposé de nouvelles règles en matière de Complémentaire Santé, Mutuelles, etc...

En effet, le panier de soins minimaliste, prévu par cette loi, est utilisé par les employeurs comme prétexte pour remettre en cause les mutuelles et contrats complémentaires existants, et plus généralement pour diminuer le financement de notre protection sociale par le salaire.

Des négociations se sont ouvertes, ou sont prévues, dans nos branches d'industries et entreprises sur la complémentaire santé.

Quels sont les enjeux de ces négociations ? Quelles sont les obligations légales ? Que revendiquer ?

C'est l'objet de la journée d'études que la FNIC organise le 23 octobre 2014, de 9h00 à 17h00, à la Fédération à Montreuil, salle Perrouault.



**Bulletin
de participation**



Journée d'étude
« Complémentaire santé »
Jeudi 23 octobre 2014—Salle Perrouault—de 9h à 17h



Le syndicat CGT _____

Branche d'activité _____

Localité _____ dép. _____

☛ Envisage la participation de / _____ / Camarades

- Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15 Email : fnic@cgt.fr



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT**

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32

dac-interpro@ag2rlamondiale.fr